

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 162-2018  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive:   
N° d'affaire: 2018.RRGR.521  
  
Déposée le: 03.09.2018  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 12

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### **Programme de décarbonisation – mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat**

---

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un programme de décarbonisation. Ce programme indiquera de quelle manière et d'ici quand le canton de Berne passera des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Il fixera des objectifs intermédiaires obligatoires sur la voie d'une société respectueuse du climat. Enfin, les modifications législatives nécessaires seront soumises au Grand Conseil.

Développement :

Le 16 juillet 2017, l'Assemblée fédérale a approuvé l'Accord de Paris sur le climat, qui est entré en vigueur en Suisse le 5 novembre 2017 (RS 0.814.012).

Les trois objectifs principaux de l'accord sont les suivants :

1. limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ;

2. renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques en promouvant la résilience à ces changements et une faible émission de gaz à effet de serre ;
3. rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient aux changements climatiques.

Pour opérer un virage dans la protection du climat, il faut passer à une société et une économie respectueuses de l'environnement, qui puissent se passer de pétrole, de gaz et de charbon. Cette « décarbonisation » est nécessaire pour stabiliser le climat.

Le canton de Berne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ces objectifs et doit dès lors créer dans sa législation les bases nécessaires à la protection du climat. Le réchauffement climatique progresse et menace l'environnement, la population, l'agriculture et l'infrastructure du canton. La nouvelle canicule de l'été 2018 a montré qu'il est aussi urgent d'agir dans les différents domaines d'action de l'Etat.

#### Destinataire

- Grand Conseil